



**Diagnostic institutionnel participatif de la  
fédération nationale des groupements de  
promotion féminine (FNGPF)**

# Rapport final



Etude réalisée par la FRAO

**FONDATION RURALE DE L'AFRIQUE DE L'OUEST**

**JANVIER 2003**

## Liste des abréviations et sigles

ATCPEC	Cellule d'Assistance Technique aux Caisses populaires d'Epargne et de Crédit
BAD	Banque Africaine de Développement
CNCR	Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux
FNGPS	Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine du Sénégal
FRAO	Fondation Rurale de l'Afrique de l'Ouest
GEC	Groupement d'Epargne et de Crédit
GPF	Groupement de Promotion Féminine
ISRA	Institut Sénégalais de Recherches Agricoles
ITA	Institut de Technologie Alimentaire
NPA	Nouvelle Politique Agricole
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGF	Projet d'Appui aux Groupements de promotion Féminine
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
TDR	Termes de Référence
UNIFEM	Programme des Nations Unies pour les Femmes

## SOMMAIRE

I.	INTRODUCTION .....	1
II.	METHODOLOGIE DE LA MISSION.....	2
2.1	Approche méthodologique .....	2
2.2	Les étapes de la mission .....	2
2.2.1.	Etape 1: L'organisation et la planification de la mission .....	2
2.2.2.	Etape 2 : La collecte et l'analyse des données au niveau local .....	3
2.2.3.	Etape 3 : Rencontre avec la présidente de la fédération.....	4
2.2.4.	Etape 4 : L'atelier de validation du diagnostic participatif et de formulation du plan d'actions .....	4
III.	PRESENTATION DE LA FEDERATION .....	5
3.1	Mission et objectifs de la fédération nationale des groupements de promotion féminine .....	5
3.2	Organisation de la fédération nationale des groupements de promotion féminine.....	6
3.3	Les domaines d'activités.....	7
3.4	Environnement institutionnel de la fédération nationale des groupements de promotion féminine .....	9
IV.	ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LA FEDERATION.....	12
4.1.	Les forces et atouts de la fédération.....	13
4.2.	Les faiblesses et dysfonctionnements .....	15
4.3.	Les points sensibles .....	17
4.4.	Conclusions et recommandations .....	18
V.	PLAN D' ACTIONS A L'HORIZON 2005.....	19
5.1.	Justification du plan d'actions .....	19
5.2.	Les axes stratégiques du plan d'actions .....	20
5.3.	Planification des projets ou actions.....	22
VI.	CONCLUSIONS GENERALES.....	36
VII.	ANNEXES.....	37
	Annexe 1 : Plan d'actions annuel pour la consolidation et le développement des GECS de la FNGPF.....	i
	Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier de validation des résultats de diagnostic institutionnel et d'élaboration du plan d'actions de la FNGPF .....	viii

## I. INTRODUCTION

À l'instar de nombre d'organisations paysannes en Afrique, la plupart des fédérations membres du Conseil National de Concertation et de coopération des Ruraux (CNCR) sont confrontées à des difficultés matérielles et organisationnelles qui handicapent leur fonctionnement, limitent leurs performances et fragilisent leur assise institutionnelle. Aussi, il s'avère nécessaire pour ces fédérations de procéder à un diagnostic institutionnel qui permettrait à leurs membres à la base de s'interroger sur leur institution, de définir un plan d'actions en vue de la relancer et de la rendre plus performante. C'est dans cette optique que le CNCR a commandité une étude de diagnostic participatif de la fédération nationale des groupements de promotion féminine (FNGPF). Ce travail a été confié à la Fondation Rurale de L'Afrique de l'Ouest (FRAO).

L'objectif visé par cette mission est d'impulser et d'appuyer la réflexion collective des membres de la fédération afin :

- de déceler les forces et les faiblesses des organisations, les opportunités et contraintes de leur environnement ;
- d'élaborer un plan d'actions à court et moyen terme qui facilitera le renforcement des atouts de la fédération et la levée progressive des pesanteurs qui entravent sa bonne marche et son efficacité.

En substance, il s'agit de re-mobiliser la fédération avec une double ambition de :

- renforcer sa légitimité et celle de ses leaders à travers une véritable reconnaissance à l'interne mais également aux niveaux local, régional et national ;
- développer sa crédibilité par la mise en place de mécanismes et procédures aptes à assurer sa pertinence, transparence, vivacité, efficacité et durabilité.

## II. METHODOLOGIE DE LA MISSION

### 2.1 APPROCHE METHODOLOGIQUE

Pour atteindre les résultats escomptés de la mission, le processus mis en œuvre s'est inspiré de l'approche du diagnostic dit « de régulation » qui cherche à « identifier les causes de dysfonctionnements dans l'organisation, puis à proposer des thérapies adaptées pour trouver ou retrouver un état de fonctionnement normal ». En effet, cette approche, plus ouverte, a été privilégiée par rapport au diagnostic de modélisation qui évalue le fonctionnement et la structuration de l'organisation à la lumière des caractéristiques d'organisations similaires qui sont supposées performantes.

Durant le processus de collecte et d'analyse des données, le principe retenu a été de partir de l'extérieur de l'organisation d'où les besoins sont exprimés par les membres et les partenaires, vers l'intérieur de l'organisation en confrontant ces besoins aux services fournis par l'organisation.

En partant de ce principe, l'approche a privilégié l'instauration d'une réflexion collective sur les points saillants qui limitent le fonctionnement de la fédération, mais aussi et surtout les alternatives de solutions pouvant être mises en œuvre.

### 2.2 LES ETAPES DE LA MISSION

La méthodologie adoptée a reposé sur une démarche d'analyse ascendante qui part de l'échelle la plus proche de la productrice à la base (Groupement de promotion féminine) jusqu'aux instances centrales de direction. Elle se décline en quatre étapes.

#### 2.2.1. Etape 1: L'organisation et la planification de la mission

La rencontre de planification a été faite entre une équipe du consultant et la cellule d'appui technique de la fédération nationale des groupements de promotion féminine sous la supervision de la secrétaire chargée des relations avec les collectivités. La réunion a permis de choisir les organisations de base à visiter, tout en tenant compte du délai imparti pour la conduite de l'étude, mais surtout de la nécessité que les choix opérés permettent de procéder à une photographie fiable de l'organisation au niveau de tous ses démembrements. Il a été retenu de visiter 5 régions sur les 11 existantes. Le critère dominant de choix a été de prendre pour 2/3 les zones rurales du fait la majorité des femmes constituant les GPF sont rurales.

C'est ainsi qu'il a été convenu de rencontrer dans cinq régions les organisations suivantes :

***Région de Dakar :***

- Fédération régionale de Dakar ;
- Fédération départementale de Pikine ;
- Union locale de Bargny ;
- Les groupements de promotion féminine de Ouakam et de Bambylor.

***Région de Diourbel :***

- Fédération départementale de Bambey ;
- Union locale de Lambaye ;
- Union communautaire de Gawane.

***Région de Saint Louis :***

- Fédération communale de Saint Louis ;
- Union locale de Ross Béthio ;
- Un groupement de promotion féminine de Saint Louis.

***Région de Kaolack :***

- Fédération régionale de Kaolack ;
- Fédération communale de Kaffrine ;
- Union communautaire de Médina Sabakh.

***Région de Kolda :***

- Fédération régionale de Kolda ;
- Fédération départementale de Vélingara ;
- Union locale de Dioulacolon ;
- Un groupement de promotion féminine à Kolda commune.

### **2.2.2. Etape 2 : La collecte et l'analyse des données au niveau local**

La collecte des données s'est faite en deux phases :

- L'exploitation des données existantes par la revue de la documentation disponible au sein de la fédération ; par la suite, des entretiens préliminaires ont eu lieu avec les dirigeants et les membres de la cellule d'appui technique de la fédération nationale des groupements de promotion féminine et la consultation de sources externes ;
- La collecte de données complémentaires auprès des démembrés de la fédération ainsi qu'auprès des partenaires clés et de personnes ressources.

Cette collecte de données complémentaires a été effectuée selon deux modalités :

- des séances de discussions collectives sous forme d'ateliers avec les bureaux des démembrements de la FNGPF, qui à cette occasion, ont été élargis à d'autres membres des GPF et à certains partenaires ;
- des interviews avec des informants clés, opérant dans l'environnement des organisations ciblées et qui sont également des partenaires de la FNGPF et des GPF.

L'analyse des données a permis :

- d'identifier les raisons des dysfonctionnements des différents niveaux de la structuration de la fédération;
- de mettre en exergue les points forts et les points faibles de ces démembrements de la FNGPF ;
- d'explorer des pistes qui renforceraient l'efficacité de l'organisation dans l'exécution de sa mission.

### **2.2.3. Etape 3 : Rencontre avec la présidente de la fédération**

En vue de la préparation de l'atelier de validation, une rencontre avec la présidente de la fédération a permis à l'équipe chargée de mener le diagnostic institutionnel, de définir les contours de l'atelier de validation des résultats préliminaire de l'exercice , et l'élaboration du plan d'actions. A cette réunion, ont pris part les membres de l'équipe d'appui technique de la fédération.

### **2.2.4. Etape 4 : L'atelier de validation du diagnostic participatif et de formulation du plan d'actions**

L'atelier de validation des résultats du diagnostic et d'élaboration du plan d'actions a été tenu en la présence du secrétariat exécutif, des onze présidentes des fédérations régionales des groupements de promotion féminine et des membres de la cellule d'appui technique de la FNGPFS. Cet atelier a permis à l'équipe du consultant de remonter au niveau de cette instance de direction de la fédération les constats faits sur le terrain et de recueillir les contributions des responsables des localités qui n'ont pas été visitées. Les discussions, qui ont suivi, ont aidé à systématiser les forces et faiblesses de la fédération, de formuler les correctifs endogènes à entreprendre ainsi que les axes et stratégies de relance de la fédération nationale des groupements de promotion féminine.

### III. PRESENTATION DE LA FEDERATION

La fédération nationale des groupements de promotion féminine du Sénégal (FNGPFS) a été créée en octobre 1987. Elle regroupe en son sein les Groupements de Promotion Féminine (GPF). Ce sont les groupements dits fédérés c'est à dire, affiliés à la fédération. Le groupement de promotion féminine (GPF) est une structure populaire constituée de femmes non-salariées vivant dans un même quartier ou un même village, ayant les mêmes intérêts ; elles ont librement décidé de se regrouper, de mettre en commun leurs moyens, leurs idées, leurs expériences et de développer leurs activités afin d'augmenter leurs revenus en vue de la satisfaction de leurs besoins et ceux de leurs communautés.

C'est à partir de 1991, que la fédération nationale des groupements de promotion féminine s'est érigée en organisation non gouvernementale. En 2000, le nombre de GPF affiliés était estimé à 6 816 avec un effectif de 1 056 000 membres.

#### 3.1 MISSION ET OBJECTIFS DE LA FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

La mission de la fédération nationale des groupements de promotion féminine est de promouvoir la femme sénégalaise dans tous les secteurs de la vie sociale, économique et politique du pays. Elle accorde une importance primordiale à l'amélioration du statut des femmes rurales, représentant la majorité de ses membres.

Pour remplir cette mission, la fédération des GPF s'est fixée une série d'objectifs qui se déclinent comme suit :

1. Représenter, défendre et promouvoir les intérêts professionnels, matériels et moraux des groupements de promotion féminine tant au niveau national qu'international ;
2. Renforcer les capacités de ses membres dans les domaines de l'organisation, de la gestion associative, de l'alphabétisation et de la formation technique afférente à leurs secteurs d'activités ;
3. Intensifier le réseau des groupements de promotion Féminine mis en place sur l'ensemble du territoire ;
4. Promouvoir la coopération des membres, les échanges inter-régionaux et inter-états ;



5. Développer le partenariat avec les institutions et le plaidoyer auprès des leaders et des décideurs au niveau local, régional, national et international en vue d'une meilleure prise en compte du rôle de la femme dans les politiques et programmes de développement.
6. Développer l'entrepreneuriat féminin au sein des groupements de Promotion Féminine ;
7. Entreprendre des études, recherches et activités qui concernent à renforcer la position des femmes dans le développement au niveau local, régional et national ;
8. De façon générale, fournir tous les services et réaliser toutes les activités propres à accroître l'efficacité de ses membres et favoriser le développement de la Politique de Promotion Féminine de l'Etat.

### 3.2 ORGANISATION DE LA FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

La fédération des groupements de promotion féminine épouse une structuration décentralisée à l'image du découpage administratif. Elle comprend 11 fédérations régionales, 33 fédérations départementales, 56 unions communales, 91 unions d'arrondissement et 320 unions locales au niveau des communautés rurales. Chaque instance est dirigée par un bureau local composé d'une présidente, une secrétaire et une trésorière. Les instances locales bénéficient de l'appui des services déconcentrés du Ministère chargé des questions de femmes avec comme conseillères les coordinatrices des actions féminines. Les organes de la Fédération sont :

1. **L'assemblée générale**, instance suprême de la fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine, est composée de l'ensemble des Groupements de Promotion Féminine inscrits au registre des membres et à jour de leur cotisation. Elle se réunit tous les cinq (5) ans, définit les orientations générales et les programmes de la Fédération Nationale, procède au renouvellement des instances, à la modification des statuts et au changement de siège social, au besoin. L'assemblée Générale peut se réunir de façon extraordinaire autant de fois que nécessaire..
2. La Fédération Nationale est dirigée par un **Comité Directeur** de cent soixante treize (173) membres répartis entre les différentes Fédérations Régionales. Il comprend les présidentes des unions communautaires, des unions locales, des unions communales, des fédérations départementales et régionales.

3. La Fédération Nationale est administrée par un **Bureau Fédéral** de quarante (40) membres désignés par le Comité Directeur. Chaque Fédération Régionale doit avoir quatre (4) représentantes au sein du Bureau Fédéral. Les membres du Bureau Fédéral sont élus pour une durée de cinq (5) ans.
4. Le **secrétariat Exécutif**, composé de la Présidente de la Fédération Nationale, de la Secrétaire Générale, de la Trésorière Générale et des sept (7) Présidentes des Commissions Spécialisées, est chargé de l'exécution de missions conférées au Bureau Fédéral. Il agit en tant que mandataire du Bureau et assure à ce titre le bon fonctionnement de la Fédération Nationale.
5. Le Comité Directeur élit un **comité de Contrôle** de huit (8) membres, composé d'une coordinatrice et de deux (2) rapporteurs et de cinq (5) membres qui ne doivent pas faire partie du Bureau Fédéral. Son mandat est de trois (3) ans et les membres sortant sont rééligibles. Il fait chaque année un rapport au Comité Directeur, du mandat qui lui a été confié conformément aux dispositions de la loi 90-07 du 26 juin 1990 relative aux contrôles des personnes morales de droits privés bénéficiant du concours financier de la puissance publique.

### 3.3 LES DOMAINES D'ACTIVITES

Dans les GPF, les activités sont d'une grande diversité. Une première typologie des activités des GPF peut s'opérer suivant que l'organisation intervient en milieu rural ou urbain.

D'une façon générale, pour les GPF en milieu rural, chacun disposerait d'un champ collectif dont les revenus sont utilisés pour faire face aux besoins de fonctionnement du groupe. L'existence d'un champ collectif ne serait cependant pas systématique. D'autres GPF disposerait d'équipements d'allègement des travaux féminins comme les moulins ou se réunissent autour d'activités de transformation des produits locaux, d'élevage et le petit commerce.

En milieu urbain, les groupements de femmes sont plus orientés vers des activités d'artisanat comme la teinture, la transformation des produits agricoles et le commerce.

En somme l'activité la plus partagée par les GPF, quel que soit leur lieu d'implantation, est l'intermédiation financière. Cette activité passe des

tontines (fonds tournants) à des schémas assez élaborés de systèmes décentralisés de financement (groupements d'épargne et de crédit). Chaque GPF dispose en général d'une tontine. Les groupements les plus structurés ou les plus « riches » disposeraient de fonds tournants de plus d'un million de FCFA. Les GPF les moins favorisées ne feraient tourner que quelques dizaines de milliers de FCFA. Les mises personnelles des femmes sont en général très modestes : 50 FCFA, 100 F CFA, 500 F CFA rarement plus de 1 000 FCFA. La somme ainsi collectée auprès d'une centaine de femmes est prêtée à quelques unes pour des durées variables qui dépendent des groupements et des activités. Les sommes prêtées sont rarement élevées, quelques milliers de FCFA. Les taux d'intérêts sont souvent très élevés dépassant les 100 % l'an. Les rotations sont en général rapides et durent entre 15 jours et quelques mois, rarement plus de six mois. Les sommes recouvrées avec les intérêts sont remises en circulation au bénéfice d'un autre groupe de femmes.

A côté des tontines financées par les membres des groupements on en trouve d'autres caisses alimentées par des fonds d'origines diverses.

- ☞ Les fonds récupérés auprès de la Banque Nationale de Développement dépositaire des contributions des unions régionales au moment et après la création de la FNGPFS : une partie de ces fonds ont été rétrocédés aux fédérations régionales qui les ont répartis entre les fédérations départementales ou les font circuler entre celles-ci. Les fédérations départementales font la même chose auprès des unions d'arrondissement qui répercutent le circuit sur les groupements lesquels prêtent selon la procédure indiquée plus haut.
- ☞ Les fonds peuvent aussi provenir des GIE féminins, d'activités commerciales ou autres qui ont permis au groupement d'avoir des bénéfices.
- ☞ Actuellement, la masse monétaire en circulation au niveau des GEC proviennent des reliquats du fonds revolving du projet d'appui aux groupements de promotion féminine financé par la banque africaine de développement (BAD).

### 3.4 ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DE LA FEDERATION NATIONALE DES GROUPEMENTS DE PROMOTION FEMININE

Les activités de promotion féminine ont été initiées par le Gouvernement dès le début des années soixante et ont connu une certaine intensification après la création en 1964 du Centre National de Formation des Monitrices Rurales, lesquelles ont eu une influence certaine sur la promotion féminine au Sénégal.

L'importance donnée à la promotion féminine s'est inscrite très tôt dans les institutions publiques avec la création d'une structure d'animation féminine à côté de l'animation rurale et de l'animation urbaine» ceci constitue une originalité du Sénégal par rapport aux autres pays africains.

Jusqu'à la proclamation de la décennie de la femme (1975-1985), les actions en direction des femmes étaient principalement destinées à faire prendre conscience à celles-ci des nouvelles exigences de l'indépendance et de la construction nationale selon l'orientation centralisatrice et étatiste dominante de l'époque. Mais la spécificité du Sénégal proviendrait aussi de la démarche qui était celle de ses dirigeants concernant le rôle de l'éducation et de la formation, l'accent mis sur le développement autogéré et le souci de transformer les mentalités. L'accent était mis très tôt sur le monde rural avec la mise en place d'animateurs et animatrices à la base.

L'animation féminine était axée sur l'amélioration des conditions de travail des femmes, l'amélioration de la production et l'économie des ressources ainsi que l'amélioration des conditions de vie (santé et hygiène). Les monitrices intervenaient comme agents de formation et d'encadrement des animatrices issues des femmes villageoises. Cette action d'animation a eu incontestablement une influence positive sur le comportement des femmes, les progrès accomplis dans l'éducation et l'hygiène. Elle aurait contribué à coup sûr à la manifestation des aspirations des femmes et à leur prise en charge dans les préoccupations politiques de l'Etat. Cette période a été, en quelque sorte, couronnée en 1972 par la promulgation du code de la famille.

Avec la décennie de la femme, une nouvelle stratégie de promotion féminine allait être mise en œuvre. Dans les années soixante, on avait surtout insisté sur les aspects socio-éducatifs privilégiant le rôle des femmes au foyer. Depuis les années soixante dix on a essayé de mettre plus l'accent sur le rôle de la femme dans la production. « Ainsi le rôle essentiel de la femme, dans la production agricole et artisanale, dans la transformation et la commercialisation des produits longtemps ignorés et sous-estimés, était désormais reconnu ».

Depuis 1975, les activités de promotion féminine ont très fortement subi l'influence internationale. En 1972, le Gouvernement a institué la journée de la femme remplacée en 1980 par la quinzaine de la femme sénégalaise qui allait avoir une influence importante, entre autres, par les thèmes qui allaient être abordés comme, par exemple :

- la politique de promotion féminine : bilan et perspectives ;
- l'auto-suffisance alimentaire, rôle des femmes ;
- le rôle des femmes dans la lutte contre la désertification ;
- l'épargne, facteur de développement ;
- les femmes et le crédit.

En 1982 fut élaboré un plan d'action de la femme sénégalaise qui venait en quelque sorte compléter les plans nationaux de développement en apportant une contribution spécifique dans les domaines des équipements scolaires et sanitaires (écoles, cases de santé, pharmacies, et maternités villageoises, infrastructures pour la transformation des produits, cultures maraîchères, élevage etc.)

Ce plan fut évalué par l'UNIFEM en 1990. Il lui fut reproché, en particulier, de ne pas avoir tenu compte suffisamment des priorités nationales et, ce qui était critiqué est de s'être cantonné dans de petits projets destinés à satisfaire des besoins immédiats, notamment de certaines catégories défavorisées. D'un coût de 18 milliards de FCFA, le plan n'a pas pu être financé comme prévu.

La grande nouveauté des deux dernières décennies fut cependant l'intervention massive des ONG, surtout à partir de 1980 avec la mise en oeuvre du Programme d'Ajustement Structurel (PAS) et l'avènement de la Nouvelle Politique Agricole (NPA). Un nombre considérable d'ONG nationales féminines fut créé. Elles sont intervenues concurremment avec des ONG étrangères qui, dans la majorité des situations, ont assuré le financement des actions.

De façon similaire à l'intervention de l'Etat, mais avec des méthodes tout à fait différentes, les ONG se sont d'abord portées sur des oeuvres caritatives à portée sociale immédiate dont elles ont perçu assez rapidement les limites. Elles se sont orientées vers des activités de développement proprement dites en aidant les femmes à améliorer leurs revenus à travers des projets productifs mais de taille modeste.

S'il est vrai que les GPF et leurs structures nationales et régionales ont été créés et soutenus par le pouvoir politique, il n'en demeure pas moins vrai que

les choses ont changé et que les femmes supporteraient de moins en moins la tutelle de l'administration. Cette volonté d'autonomie est aussi à inscrire à l'actif de la promotion féminine et des institutions gouvernementales qui en sont responsables.

Cela se confirme particulièrement par les deux révisions de ses statuts et règlement intérieur en 1991 et 1999 avec une forte expression de la part de ses dirigeants de leur caractère d'organisation non gouvernementale. Ce qui permet un large éventail de possibilités d'actions et de vastes compétences. La FNGPFS a pour objectif de représenter, défendre et promouvoir les intérêts professionnels, matériels et moraux de ses membres, dans tous les secteurs d'activités et sur toute l'étendue du territoire national.

La FNGPFS a donc les possibilités statutaires de fournir une assistance technique à ses membres, d'entreprendre des études à leur demande, de produire et diffuser du matériel pédagogique, de concevoir et exécuter des programmes de formation et d'alphabétisation, de collecter et diffuser de l'information, etc.

La FNGPFS serait en outre habilitée à faire certaines opérations à caractère commercial comme l'acquisition de produits et services, l'obtention et l'utilisation de licences d'importation ou d'exportation, à entreprendre des démarches pour obtenir des subventions, des prêts, des concessions, etc... au profit de ses membres. La FNGPFS pourrait de même gérer des subventions ou des crédits publics et des assistances financières extérieures.

## IV. ANALYSE INSTITUTIONNELLE DE LA FEDERATION

Des ateliers tenus avec les différents démembrements de la fédération et des interviews opérées auprès des dépositaires d'enjeux de la fédération nationale des groupements féminins, il ressort :

**Au niveau des groupements de promotion féminine**, un engagement fort des membres dans la conduite des activités de leur organisation, caractérisé par une implication réelle dans la vie associative. En effet, les groupements de promotion féminine constituent de réelles entités de production de biens et services mais aussi de point de convergence des intérêts des femmes qui les composent. De là, on note une volonté farouche d'entraide et de partage dans la réalisation des actions communes pour l'amélioration des conditions des femmes. Cependant, ces groupements sont ouverts à tous et collaborent avec toute structure ou personne qui travaille dans le sens de leurs intérêts. Cet opportunisme positif crée en leur sein une certaine dispersion dans le contrôle des activités par les instances de direction de la fédération. Ce qui favorise une absence de coordination et de contrôle des actions par le bureau de la fédération. Cette situation ne milite pas à la crédibilisation des instances de direction de la fédération. Cela se comprend aisément par le fait que les attentes d'appui des groupements sont rarement satisfaites par la fédération nationale.

**Au niveau des unions communautaires, locales et communales des groupements de promotion féminine**, le sentiment d'appartenance à une entité soudée ayant des objectifs et une mission clairs est partagé par l'ensemble des membres de ces institutions. Les éléments de consolidation sont principalement les réalisations et les infrastructures que se partagent les membres de ces organisations à savoir les cases foyers, les activités communautaires (moulin, champs collectifs, etc.).

**Au niveau des fédérations départementales et régionales**, les membres que sont les unions locales et communales ne se sentent pas trop liées à ces institutions. Les missions et attributions des instances départementales et régionales ne sont pas connues de tous et des réalisations concrètes ne sont pas encore à l'ordre du jour. Il s'y ajoute que les grandes distances qui séparent les unions locales et communales et le siège de la fédération régionale, dans certaines localités font que les rencontres statutaires ne se font pas. Il arrive que des conflits et compétitions inappropriés se développent entre les fédérations départementales et régionales.

De ces constats de terrain, la fédération nationale des groupements de promotion féminine peut être assimilée à un personnage ayant une grosse tête (bureau national) relié à un maigre corps (fédérations régionales et départementales), le tout reposant sur des membres bien solides (groupements de promotion féminine - unions locales - unions communales).

La fédération nationale des groupements de promotion féminine dispose ainsi d'un *schéma théoriquement adapté* mais les dysfonctionnements des maillons intermédiaires (fédérations départementales et régionales) font que *la communication est déficiente*.

Sur un autre plan, *les procédures et outils de gestion sont inexistantes*. En effet, quel que soit le niveau de stratification de la fédération, aucune disposition claire n'est disponible quant à la gestion des deniers. Seul le système de crédit (réseau des GEC) dispose de procédures et outils de gestion fiables. Le financement du fonctionnement des instances de la fédération est le plus souvent assuré par les structures d'appui à la fédération ou aux différents démembrements. Les cotisations ne se font pas régulièrement, voire pas du tout.

La fédération nationale des groupements de promotion féminine dispose par contre d'une *diversité de partenaires extérieurs* (bailleurs de fonds, projets gouvernementaux, ONG). Aucune cohérence des activités de ces intervenants n'est mise en œuvre. Les structures d'appui mettent en œuvre des programmes et projets avec des démembrements de la fédération sans que le bureau national soit impliqué ou même informé, des fois.

#### **4.1. LES FORCES ET ATOUTS DE LA FEDERATION**

##### **i. Les facteurs favorables de l'environnement**

L'environnement immédiat d'intervention et d'évolution de la fédération nationale des groupements de promotion féminine recèle des facteurs favorables à l'organisation et à ses membres.

Sur le plan des politiques nationales, le rôle des femmes, particulièrement la dimension genre occupe une place de choix dans les nouvelles orientations des bailleurs de fonds. En outre, les femmes et les organisations de femmes sont, de ce fait, les bénéficiaires privilégiées de la plupart des programmes et projets de développement.



A cela, il faut signaler que les organisations de base (GPF) de la fédération interviennent dans tous les domaines d'impulsion du développement local, en partant des activités de production en passant par les activités sociales telles que la santé avant de terminer par les actions de gouvernance locale (accomplissement des fonctions d'élue locale dans les collectivités locales).

#### **ii. L'identité de la fédération nationale des groupements de promotion féminine**

Le statut de membre de base de la FNGPF est précis et ne souffre d'aucune ambiguïté. Les différents niveaux de structuration de la fédération sont représentés jusqu'à l'échelon national.

La fédération nationale dispose d'un siège fonctionnel et une structure d'appui technique mise à sa disposition par les pouvoirs publics. Au demeurant, la presque totalité des organisations de base intermédiaires (unions locales, unions communales, fédérations départementales et régionales) dispose d'infrastructures bâties servant de siège et cadre de réalisation de certaines activités des membres. Il s'agit des cases foyers construites dans le cadre de projets exécutés par des bailleurs de fonds en collaboration avec la FNGPF.

#### **iii. La représentativité sur le territoire national**

Les groupements de promotion féminine sont représentés dans toutes les circonscriptions administratives du Sénégal. De ce point de vue, elle demeure la première organisation d'envergure nationale. Le nombre de membres individuels des groupements féminins est très important sur le plan national.

#### **iv. La position privilégiée de la FNGPF**

La FNGPF jouit d'une image de marque auprès des membres et des partenaires, vu sa position d'organisation fédérative d'acteurs intervenant dans toutes les circonscriptions administratives du Sénégal mais dans pratiquement toutes les filières de production et de transformation sociale. L'espoir d'être le canal pour solutionner les problèmes des femmes, mais aussi, interlocutrice des différentes institutions d'appui pour toucher le maximum de bénéficiaires féminins de leurs actions, renforce l'image de la fédération. Alors sur le plan local, régional, et national, cette reconnaissance renforce la représentativité de la fédération nationale des groupements de promotion féminine et une légitimité certaine.

C'est pourquoi, la FNGPF est régulièrement associée à des concertations sur l'orientation, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et programmes sur le plan national, sous régional et même international.

Elle est membre du Conseil National de Concertation et de Coopération des Ruraux (CNCR) et de plusieurs réseaux et associations défendant la problématique Genre et développement.

**v. Le leadership de la fédération nationale des groupements de promotion féminine**

La fédération nationale des groupements de promotion féminine a connu une crise dans le leadership avec une direction bicéphale pendant une longue période. Cette situation négative a été vite réglée par des renouvellements démocratiques à tous les maillons de la fédération. Un bureau national mis en place est dirigé par une présidente, selon les partenaires et dépositaires d'enjeux de la fédération, dynamique, négociatrice et engagée. Ce constat est valable pour la presque totalité des responsables des organisations intermédiaires rencontrées lors de cette présente mission.

## **4.2. LES FAIBLESSES ET DYSFONCTIONNEMENTS**

### **i. Les facteurs défavorables de l'environnement**

La trop grande dispersion des organisations de base et la forte stratification de la fédération créent des dysfonctionnements dans la vie associative à l'échelle de la fédération. En effet, la gestion et la prise en compte des attentes des différentes strates de l'organisation sur le plan de la communication et de la distribution de l'information constituent des facteurs de blocage ou de limitations des possibilités de développement organisationnel de la fédération.

La multiplicité des programmes et projets ciblant les femmes sans une synergie des actions met les organisations de base dans une situation de confusion dans la gestion opérationnelle des activités qu'ils développent.

Par ailleurs, le ballottage de la fédération, entre les deux départements ministériels, celle en charge de la tutelle des organisations non gouvernementales et celle en charge des femmes et de la famille, constitue un frein au développement de la fédération. Cela ne permet pas une maturité organisationnelle rapide de la FNGPF encore moins son autonomisation pour affirmer sa personnalité propre.

## **ii. Les systèmes de valeurs**

L'appartenance à la fédération est revendiquée par tous les membres des groupements de promotion féminine rencontrés lors de la mission de diagnostic. Elles sont engagées dans la vie de la FNGPF d'autant plus qu'elle ambitionne de porter les attentes de ses membres et toutes les femmes du Sénégal.

## **iii. Les ressources internes de la fédération nationale des groupements de promotion féminine**

Les groupements de promotion féminine sont vivants et dynamiques. Au niveau communautaire, local et communal, cette vivacité est perçue à un degré moindre aux niveaux départemental et régional même si une proportion importante de ces démembrements est en milieu rural. Cette situation s'explique par le fait que dans les organisations intermédiaires où les membres à la base se retrouvent assez souvent, le flambeau de dynamique est maintenu très haut. Par contre, à l'échelle départementale ou régionale, cela ne paraît pas évident du fait que les rencontres du point de vue statutaire ne sont pas nombreuses dans l'année et elles se tiennent difficilement. Ceci est renforcé par le fait de l'éloignement physique des sièges régionaux des départements, arrondissements et communautés rurales. C'est aussi le niveau le plus complexe dans l'atteinte d'un point de convergence entre les préoccupations des différentes entités. Le plus souvent, on assiste à la réunion des femmes rurales et citadines dont les intérêts par rapport aux activités sont assez distants. Il n'existe pas souvent un champ large d'interférence des problèmes et leurs solutions entre les femmes des villes et de celles des campagnes. Aussi, les missions dévolues à ces organisations régionales semblent être résolues et prises en charge par les niveaux plus bas (communes et arrondissements).

La retombée financière est que les fédérations départementales et régionales sont confrontées à de réels problèmes de financement de leur fonctionnement. Les cotisations à ce niveau, ne sont pas versées.

Par ricochée, la fédération nationale aussi se trouve dans une situation de tension de financement propre de son fonctionnement.

#### **iv. La structuration de la fédération et la gestion de la communication**

Le schéma actuel de structuration de la fédération est théoriquement adapté à un transfert de flux d'informations du sommet vers la base et vice versa. Mais la réalité est la faiblesse notoire du volet information et communication dans la fédération. Les organisations de base jugent ne recevoir pas suffisamment d'informations utiles pour le développement de leurs activités ni de celles ayant trait à la vie associative de la fédération au niveau central. Les comptes rendus de réunions au niveau national ne se font pas de manière systématique à la base sauf pour des programmes urgents dont la base est fortement impliquée dans l'exécution.

#### **4.3. LES POINTS SENSIBLES**

L'analyse institutionnelle de la fédération nationale des groupements féminins a permis d'identifier deux points extrêmement sensibles pour la vie de l'organisation.

##### **i. Les relations avec les départements ministériels de tutelle et en charge des questions des femmes**

Depuis sa création, la fédération nationale des groupements de promotion féminine semble être une « *propriété* » des pouvoirs publics chargés de la gestion des questions des femmes. Depuis l'avènement du ministère chargé de la famille et de la petite enfance, la FNGPF semble être tiraillée entre ce ministère et de celui du développement social et de la solidarité nationale qui, au-delà d'assurer la tutelle des ONG, travaille sur des questions impliquant fortement les femmes.

Le sentiment d'autonomie et d'affirmation de sa personnalité qui se dégage dans toute la fédération, même à l'échelon le plus bas en milieu rural, en tant qu'organisation non gouvernementale peut créer des problèmes dans le développement organisationnel de la fédération.

##### **ii. L'accès des femmes aux ressources (terres, finances)**

La place de la femme dans la société sénégalaise est entrain de se clarifier de plus en plus. Malgré les avancées notoires dans la défense des droits des femmes à l'accès aux ressources, certaines pesanteurs demeurent quant à la mise à disposition du capital terre aux femmes. Cette situation est plus accentuée dans les zones rurales ou de production agricole en zone périurbaine.

Le même constat est fait pour l'accès aux ressources financières pour soutenir les activités des femmes. A ce niveau des avancées significatives ont été opérées à travers des projets souvent orientés vers l'appui aux organisations des femmes, comme le projet d'appui aux groupements de promotion féminine (PAGF) qui a mis en place des groupements d'épargne et de crédit (GEC) dans plusieurs régions.

Les résultats provisoires du processus d'évaluation du réseau des GEC en cours, montrent que des efforts importants sont faits mais il reste encore à faire dans le domaine du financement des activités des femmes.

#### 4.4. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La FNGPFS constituerait à coup sûr l'organisation du CNCR la plus représentative au niveau national. Elle est partout présente et les GPF qui la constituent demeurent vivants et actifs malgré les conditions difficiles que traverse la fédération et la modicité de l'assistance qui leur parvient des instances nationales de la fédération. Les GPF fédérés avaient nourri de grands espoirs au moment de leur affiliation à la FNGPFS.

La fédération est certainement l'organisation la mieux enracinée, celle où les différences de culture et de formation entre les membres des instances dirigeantes et la base sont parmi les plus réduites. Mais c'est aussi celle où l'alphabétisation et la formation font le plus cruellement défaut, où la rareté des personnes ayant une formation moderne constitue un handicap majeur. C'est aussi l'organisation dont le potentiel de développement est des plus importants. Avec une couverture nationale des plus étendue, des activités d'une grande diversité, des traditions vivantes et imaginatives, les GPF pourraient considérablement influencer sur le développement du monde rural en particulier et le développement économique et social du Sénégal, en général. Ce potentiel est actuellement contrarié et risque de l'être encore longtemps par le faible niveau socio-culturel des femmes rurales plus encore que par la rareté des moyens.

La FNGPF ne dispose pas encore d'instances suffisamment solides et rodées pour fonctionner correctement au profit des GPF et être à l'écoute de l'ensemble de ses adhérentes. Elle n'est pas non plus suffisamment outillée pour fournir des services et surtout maîtriser la gestion d'activités de développement. Autant le fonctionnement des GPF apparaît souple et apparemment mieux maîtrisé, autant celui des instances intermédiaires apparaît quelque peu plaqué à une réalité qui n'est pas la sienne. On ne perçoit pas toujours la fonction d'instances intermédiaires comme les

fédérations régionales et départementales. Il apparaît ici aussi que l'aspect centralisation semble primer sur celui de fédération.

La faiblesse la plus importante de la FNGPF réside dans ses capacités modestes de gestion. Les femmes disposent de savoir-faire étendu dans nombre de domaines qui touchent à leurs activités traditionnelles, mais elles manquent des compétences qu'exige la modernité (collecte et analyse de l'information présentée selon des méthodes et des procédures données). Comme les femmes dans leur grande majorité ne maîtrisent pas la lecture et l'écriture des langues nationales ou du français, elles ont de moindres possibilités de se faire entendre.

## **V. PLAN D' ACTIONS A L'HORIZON 2005**

### **5.1. JUSTIFICATION DU PLAN D' ACTIONS**

Malgré tout ce qui précède la fédération nationale des groupements de promotion féminine dispose d'atouts considérables qui en font l'un des organisations les mieux indiquées pour bénéficier d'une assistance multiforme. Les GPF jouissent d'une solide réputation de sérieux et d'efficacité notamment pour ce qui est du crédit. Les prêts rotatifs fonctionnent parfaitement bien, même lorsqu'ils utilisent des fonds provenant de l'extérieur. La gestion des infrastructures et des équipements (cases foyers, garderies d'enfants et moulins à mil) malgré des imperfections constitue un acquis positif.

Au demeurant, les appuis à la fédération nationale doivent être axés sur non seulement la mise à disposition de moyens de développement des activités des membres, mais orientés de manière prioritaire vers des actions de consolidation de la crédibilité et de la représentativité de la fédération. C'est pourquoi, il semble que le plan d'actions à court terme qui répondrait à ces exigences doit mettre l'accent sur des axes stratégiques dont le fil conducteur reposerait sur l'énoncé d'une nouvelle vision qui s'accompagnerait avec une relecture de sa mission.

Lors de l'atelier de validation des résultats du diagnostic et d'élaboration du plan d'actions, un consensus clair s'est dégagé quant à la vision et les missions essentielles de la fédération nationale des groupements de promotion féminine.

### **Où voudrait aller la fédération nationale des groupements de promotion féminine dans les 3 ans à venir (horizon 2005) ?**

La réponse apportée par l'atelier est la satisfaction de besoins prioritaires exprimés par les membres à travers un repositionnement et une affirmation claire de son statut d'organisation non gouvernementale. Le principe sous-jacent à cette déclaration est la reconnaissance de l'autorité de l'Etat pour la définition des politiques de développement, en particulier celles relatives aux femmes, l'acceptation de l'intégrité et de l'autonomie des organisations membres de la FNGPF, le respect d'autres organisations de femmes dans l'arène du développement économique et social et la promotion du bien être des femmes et enfin la gestion de la destinée des femmes par elles-mêmes.

Au passage, il faut signaler que la fédération nationale des groupements de promotion féminine dégage une similarité des principes de positionnement avec le Conseil Nationale de Concertation et de Coopération des Ruraux.

### **Comment ira la fédération nationale des groupements de promotion féminine à cette destination dans trois ans?**

L'atelier estime que la mise en œuvre d'un plan d'actions réaliste et réalisable à court terme permettra de relancer la fédération nationale des groupements de promotion féminine.

## **5.2. LES AXES STRATEGIQUES DU PLAN D' ACTIONS**

Le plan d'actions dans les trois ans à venir de la fédération nationale des groupements de promotion féminine (FNGPF) s'articule autour de cinq grands axes stratégiques que sont :

- La redynamisation de la fédération nationale à travers ses différents démembrements par la recherche de l'autonomie financière avec le développement de ressources propres et afin l'instauration de systèmes efficaces de gestion et de communication.
- L'amélioration du réseau de communication et d'information de la fédération nationale des groupements de promotion féminine dans la perspective de mieux connaître l'environnement immédiat des ses membres, leurs activités et les créneaux porteurs qu'ils pourraient investir, développer les échanges d'expériences entre les membres et enfin accroître les possibilités de marchés des produits des organisations de base.

- L'amélioration des performances de l'organisation en vue d'accroître sa crédibilité vis à vis de l'extérieur et ce, dans un souci de profiter au mieux de toutes les opportunités permettant une bonne réalisation de sa mission. Cet axe du plan d'action accorde une bonne part au renforcement des capacités des leaders de l'organisation et à la formation technique des membres des groupements.
- L'amélioration des services aux membres. Cet axe stratégique met l'accent sur la fonction de représentation et de défense des intérêts des membres, le soutien à des programmes d'activités génératrices de revenus et le développement de l'intermédiation avec des partenaires des organisations de base ;
- La facilitation à l'accès au financement des activités des groupements par la consolidation et le développement du système de financement décentralisé des groupements d'épargne et de crédit.



### 5.3. PLANIFICATION DES PROJETS OU ACTIONS

#### AXE STRATEGIQUE 1: **Redynamisation de la Fédération nationale des groupements de promotion féminine**

##### **Action n° 1: Renforcement organisationnel des différentes organisations membres de la FNGPF**

Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Elaborer des plans de développement organisationnel des différents démembrements de la FNGPF</li> <li>2. Définir les cahiers de charge des différents démembrements de la FNGPF</li> </ol>
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Plans de développement des différents démembrements de la FNGPF élaborés</li> <li>➔ Missions et attributions des démembrements de la FNGPF définies</li> </ul>
Délais d'exécution	<p>Durée : 6 mois  Date début : janvier 2003  Date fin : juin 2003</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau de consultants</li> <li>- Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR)</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget : 45.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<p>Recherche de financement  Elaboration de TDR  Appel d'offres  Sélection du cabinet de consultation</p>

## AXE STRATEGIQUE 1: Redynamisation de la Fédération nationale des groupements de promotion féminine

### Action n° 2: Amélioration des procédures administratives et de gestion de la FNGPF

Résultats attendus	1. Elaborer d'un manuel de procédures administratives et de gestion de la FNGPF
Indicateur	<p>➔ Procédures administratives et de gestion adaptées et applicables</p> <p>➔ Manuel de procédures vulgarisé</p>
Délais d'exécution	<p>Durée : 4 mois</p> <p>Date début : mars 2003</p> <p>Date fin : juin 2003</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau de consultants</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget : 6.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<p>Recherche de financement</p> <p>Elaboration de TDR</p> <p>Appel d'offres</p> <p>Sélection du cabinet de consultation</p>

## AXE STRATEGIQUE 1: Redynamisation de la Fédération nationale des groupements de promotion féminine

### Action n° 3: Mobilisation des ressources de la FNGPF

Résultats attendus	1. Mobiliser les ressources propres de la fédération
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Chaque membre détient une carte d'affiliation</li> <li>➔ Les différents démembrements de la FNGPF disposent de ressources propres pour assurer son fonctionnement</li> <li>➔ Les organisations de base sont en règle avec les cotisations au niveau de la fédération nationale.</li> </ul>
Délais d'exécution	<p>Durée : 12 mois</p> <p>Date début : janvier 2003</p> <p>Date fin : décembre 2003</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux</li> <li>- Services extérieurs déconcentrés du Ministère de la famille et de la petite enfance et du Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget : 3.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Confection des cartes de membres</li> <li>- Sensibilisation et information des membres</li> </ul>

**AXE STRATEGIQUE 2: Amélioration de la communication et de l'information****Action n° 1: Création d'une banque de données informationnelle sur la fédération nationale des groupements de promotion féminine**

Résultats attendus	1. Mise en place d'un observatoire sur la FNGPF
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Filiations des GPF connues</li> <li>➔ Secteurs investis par les GPF connus</li> <li>➔ Potentialités des secteurs investis par les GPF connus</li> </ul>
Délais d'exécution	Durée : 14 mois Date début : juin 2003 Date fin : février 2004
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Unions communales</li> <li>- Unions locales</li> <li>- Unions communautaires</li> <li>- GPF</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau de consultants</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> <li>- Trade-point</li> <li>- Services extérieurs déconcentrés du Ministère de la famille et de la petite enfance et du Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget : 75.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Elaboration de TDR</li> <li>- Appel d'offres</li> <li>- Sélection du cabinet de consultation</li> </ul>

**AXE STRATEGIQUE 2: Amélioration de la communication et de l'information****Action n° 2: Création de circuits d'échanges entre les GPF et identification des créneaux porteurs**

Résultats attendus	1. Développer les possibilités de commercialisation des produits des GPF 2. Etudier les créneaux porteurs par région
Indicateur	→ Des circuits de commercialisation créés → Des projets régionaux à caractère économique développés
Délais d'exécution	Durée : 7 mois Date début : mars 2003 Date fin : octobre 2003
Acteurs responsables	- Bureau national - Bureaux régionaux - Bureaux départementaux - Unions communales - Unions locales - Unions communautaires - GPF - Cellule d'appui technique
Partenaires potentiels	- Bureau de consultants - Bailleurs de fonds - Services extérieurs déconcentrés du Ministère de la famille et de la petite enfance et du Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale
Ressources nécessaires	Budget : 17.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	- Recherche de financement - Elaboration de TDR - Appel d'offres - Sélection du cabinet de consultation

**AXE STRATEGIQUE 2 : Amélioration de la communication et de l'information****Action n° 3: Programme de visites d'échanges et de tournées du bureau national dans les différentes régions du Sénégal**

Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Susciter des échanges d'expériences entre les GPF et les différents démembrements de la FNGPF</li> <li>2. Organiser des tournées périodiques du bureau national</li> </ol>
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Des voyages d'études entre les différents démembrements de la FNGPF organisés et capitalisés.</li> <li>➔ Des tournées de remobilisation des membres de la FNGPF par le bureau national effectuées dans toutes les régions du Sénégal..</li> </ul>
Délais d'exécution	<p>Durée : 3 ans  Date début : janvier 2003  Date fin : décembre 2005</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Unions communales</li> <li>- Unions locales</li> <li>- Unions communautaires</li> <li>- GPF</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bailleurs de fonds</li> <li>- Services extérieurs déconcentrés du Ministère de la famille et de la petite enfance et du Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale</li> </ul>
Ressources nécessaires	<p>Budget annuel : 4.000.000 F CFA  Budget sur 3 ans : 12.000.000 F CFA</p>
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Des démembrements prêts à participer aux visites d'échanges</li> <li>- Programme de tournées du bureau national établi.</li> </ul>

**AXE STRATEGIQUE 3: Amélioration des services aux membres****Action n° 1: Représentation des groupements de promotion féminine**

Résultats attendus	1. Défendre les intérêts matériels et moraux des membres de la FNGPF 2. Participer aux rencontres sur les questions des femmes
Indicateur	→ Les intérêts des membres sont préservés → La FNGPF participe aux rencontres et aux débats sur les questions des femmes
Délais d'exécution	Durée : 3 ans Date début : janvier 2003 Date fin : décembre 2005
Acteurs responsables	- Bureau national - Bureaux régionaux - Bureaux départementaux - Unions communales - Unions locales - Unions communautaires - GPF - Cellule d'appui technique
Partenaires potentiels	- Conseil Nationale de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR) - Ministère de la famille et de la petite enfance - Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale
Ressources nécessaires	Budget de fonctionnement (pour mémoire)
Conditions de réalisation	- Crédibilité et représentativité de la FNGPF acquises.

**AXE STRATEGIQUE 3: Amélioration des services aux membres****Action n° 2: Soutien et développement de programmes structurant au profit des groupements de promotion féminine**

Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Développer des programmes d'activités génératrices de revenus</li> <li>2. Renforcer les programmes d'allègement des travaux des femmes</li> <li>3. Promouvoir des programmes sur la santé maternelle et infantile, la santé de la reproduction et de lutte contre la malnutrition</li> </ol>
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Des projets d'activités génératrices de revenus sont mis en place</li> <li>➔ Les projets d'allègement des travaux des femmes sont démultipliés</li> <li>➔ Des programmes de santé sont impulsés</li> </ul>
Délais d'exécution	<p>Durée : 3 ans  Date début : janvier 2003  Date fin : décembre 2005</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ministère de la famille et de la petite enfance</li> <li>- Projets et programmes de lutte contre la pauvreté</li> <li>- Ministère de la santé et de la prévention</li> <li>- Projets et programmes de santé</li> <li>- ONG d'appui</li> <li>- Conseil Nationale de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR)</li> </ul>
Ressources nécessaires	<p>Budget annuel : 100.000.000 FCFA  Budget sur 3 ans : 300.000.000 F CFA</p>
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projets bancables élaborés.</li> </ul>



## AXE STRATEGIQUE 4: Amélioration des performances des membres de la FNGPF

### **Action n° 1: Formation des leaders en management des organisations et aux techniques de communication et le plaidoyer**

Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaître les rôles et responsabilités des leaders dans le développement de leur organisation</li> <li>2. renforcer les capacités des leaders dans la représentation de leur organisation et dans la négociation</li> </ol>
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ des leaders bien formés</li> <li>➔ des leaders capables de négocier avec des partenaires</li> </ul>
Délais d'exécution	<p>Durée : 4 mois Date début : février 2003 Date fin : mai 2003</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Unions communales</li> <li>- Unions locales</li> <li>- Unions communautaires</li> <li>- GPF</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau de consultants</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> <li>- Services extérieurs déconcentrés du Ministère de la famille et de la petite enfance et du Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget : 5.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Elaboration de TDR</li> <li>- Appel d'offres</li> <li>- Sélection du cabinet de consultation</li> </ul>

## AXE STRATEGIQUE 4: Amélioration des performances des membres de la FNGPF

### Action n° 2: Formation des leaders et des membres des groupements de promotion féminine sur la décentralisation

Résultats attendus	1. Connaître les rôles et responsabilités des leaders et membres des GPF dans le processus de décentralisation
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ des femmes bien informées sur leur place dans la gestion de leurs collectivités locales</li> <li>➔ des femmes participent effectivement dans la gouvernance et la gestion de leurs collectivités</li> </ul>
Délais d'exécution	Durée : 5 jours Date début : Avril 2003 Date fin : Avril 2003
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Unions communales</li> <li>- Unions locales</li> <li>- Unions communautaires</li> <li>- GPF</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau de consultants</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> <li>- Projets et programmes sur la gouvernance locale et la décentralisation</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget : 10.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Elaboration de TDR</li> <li>- Appel d'offres</li> <li>- Sélection du cabinet de consultation</li> </ul>

## AXE STRATEGIQUE 4: Amélioration des performances des membres de la FNGPF

### Action n° 3: Formation des membres des GPF en gestion et entrepreneuriat

Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Connaître les règles de gestion de leurs affaires.</li> <li>2. renforcer les capacités des leaders dans le développement de l'entrepreneuriat féminin</li> </ol>
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les groupements appliquent les règles de bonne gestion de leurs activités</li> <li>➔ les capacités des leaders accrues dans l'entrepreneuriat féminin</li> </ul>
Délais d'exécution	<p>Durée : 3 mois Date début : janvier 2003 Date fin : mars 2003</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Unions communales</li> <li>- Unions locales</li> <li>- Unions communautaires</li> <li>- GPF</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau de consultants</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> <li>- Services extérieurs déconcentrés du Ministère de la famille et de la petite enfance et du Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget : 12.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Elaboration de TDR</li> <li>- Appel d'offres</li> <li>- Sélection du cabinet de consultation</li> </ul>

## AXE STRATEGIQUE 4 : Amélioration des performances des membres de la FNGPF

### Action n° 4 : Formation en alphabétisation fonctionnelle des membres des GPF

Résultats attendus	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Recyclage des animatrices d'alphabétisation des GPF</li> <li>2. Mise en réseau des animatrices d'alphabétisation des GPF</li> <li>3. Mise en place de programme d'alphabétisation des membres des GPF</li> </ol>
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Des animatrices d'alphabétisation opérationnelles</li> <li>➔ Un réseau national des animatrices d'alphabétisation membres des GPF mis en place.</li> <li>➔ Des programmes d'alphabétisation des femmes mis en place et fonctionnels</li> </ul>
Délais d'exécution	<p>Durée : 2 ans  Date début : Septembre 2003  Date fin : Septembre 2005</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Unions communales</li> <li>- Unions locales</li> <li>- Unions communautaires</li> <li>- GPF</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérateurs d'alphabétisation</li> <li>- Bailleurs de fonds</li> <li>- Projets et Programmes d'alphabétisation</li> <li>- Ministère de la famille et de la petite enfance</li> <li>- Ministère chargé des langues nationales</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget : 15.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Elaboration de TDR</li> <li>- Appel d'offres</li> <li>- Sélection des opérateurs d'alphabétisation</li> </ul>

## AXE STRATEGIQUE 4 : Amélioration des performances des membres de la FNGPF

### Action n° 5 : Formation technique des membres des GPF

Résultats attendus	1. Renforcer les capacités techniques des membres des groupements de promotion féminine dans la conduite de leurs activités
Indicateur	→ Les membres des GPF maîtrisent techniquement la conduite de leurs activités
Délais d'exécution	Durée : 3 ans Date début : janvier 2003 Date fin : décembre 2005
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Unions communales</li> <li>- Unions locales</li> <li>- Unions communautaires</li> <li>- GPF</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Institut Sénégalais de Recherches Agricoles</li> <li>- Institut de Technologie Alimentaire (ITA)</li> <li>- Projets et programmes de lutte contre la pauvreté</li> <li>- ONG d'appui</li> <li>- Services extérieurs déconcentrés du Ministère de la famille et de la petite enfance et du Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget annuel: 25.000.000 F CFA Budget sur 3 ans : 75.000.000 F CFA
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration de TDR</li> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Etablissement de conventions et protocoles de collaboration</li> </ul>

## AXE STRATEGIQUE 5 : Renforcement et facilitation de l'accès aux financements des membres de la FNGPF

### Action n° 1 : Mise en œuvre du plan d'actions<sup>1</sup> de relance des Groupements d'épargne de Crédit (GEC) élaboré en partenariat avec Dyna entreprises

Résultats attendus	1. Exécution du plan d'action de relance des GEC
Indicateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>➔ Les GEC sont développés</li> <li>➔ Des GEC sont devenus des mutuelles agréées</li> <li>➔ L'union des GEC et mutuelles est mis en place.</li> <li>➔ Des lignes de crédit gérées par le réseau des mutuelles des GPF</li> </ul>
Délais d'exécution	<p>Durée : 3 ans</p> <p>Date début : janvier 2003</p> <p>Date fin : décembre 2005</p>
Acteurs responsables	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bureau national</li> <li>- Bureaux régionaux</li> <li>- Bureaux départementaux</li> <li>- Unions communales</li> <li>- Unions locales</li> <li>- Unions communautaires</li> <li>- GPF</li> <li>- Cellule d'appui technique</li> </ul>
Partenaires potentiels	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dyna entreprise</li> <li>- Cellule d'Assistance Technique aux Caisses Populaires d'Epargne et de Crédit (ATCPEC) du ministère des finances</li> <li>- Bailleurs</li> <li>- ONG d'appui</li> <li>- Services extérieurs déconcentrés du Ministère de la famille et de la petite enfance et du Ministère du développement communautaire et de la solidarité nationale</li> </ul>
Ressources nécessaires	Budget (pour mémoire)
Conditions de réalisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recherche de financement</li> <li>- Etablissement de conventions et protocoles de collaboration</li> </ul>

<sup>1</sup> Le plan d'action de relance des GEC est en annexe 1.

## VI. CONCLUSIONS GENERALES

Le diagnostic institutionnel et participatif de la Fédération Nationale des Groupements de Promotion Féminine du Sénégal a montré que malgré les réalisations fort intéressantes et le dynamisme affiché par les responsables, l'organisation ne profite pas pleinement aux membres. Ces derniers sont confrontés à des difficultés qui se répercutent sur leurs revenus en baisse malgré un environnement institutionnel favorable. A ce niveau, les opportunités constituent la volonté politique manifeste des autorités et des partenaires au développement d'une part et les possibilités intrinsèques de la fédération d'autre part.

Consciente de ses limites en ce qui concerne la réalisation de sa mission d'assistance et de défense des intérêts des membres, la fédération nationale des groupements de promotion féminine tente, à travers la réalisation de son plan d'actions à l'horizon 2005, de se repositionner sur l'échiquier national et international pour l'amélioration des conditions des femmes, en général et des femmes rurales, en particulier. Il convient aujourd'hui que la fédération nationale des groupements de promotion féminine puisse définir une vision claire par rapport à son autonomisation et l'affirmation de son statut d'organisation non gouvernementale. C'est dans ce sens qu'elle gagnerait toute sa crédibilité vis à vis de ses partenaires, en particulier l'Etat et les bailleurs de fonds.

Le processus de diagnostic initié en rapport avec le CNCR a suscité une forte attente et l'adhésion des membres à la base et des responsables des instances dirigeantes. Ces derniers ont trouvé l'occasion de réfléchir sur le devenir de leur organisation.

La mise en œuvre du plan d'actions élaboré constitue en notre sens une première piste de solutions pour la fédération nationale des groupements de promotion féminine pour renforcer non seulement sa crédibilité mais aussi de rendre effective sa représentativité.

La réalisation des plans d'actions devra se faire avec un fond de relecture des missions de la fédération qui sont apparues en déphasage avec les attentes des membres.

## **VII. ANNEXES**

1. Plan d'action de relance du système de financement décentralisé de la fédération nationale des groupements de promotion féminine.
2. Liste des participants à l'atelier de validation des résultats du Diagnostic le 26 octobre 2002 à l'ENEA



**Annexe 1 : Plan d'actions annuel pour la consolidation et le développement des GECs de la FNGPF**

Programmes	Actions	Objectifs	Acteurs	Structures d'appui	Lieu	Périodes
1. Réorganisation interne	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Organisation d'une journée d'étude au niveau du GEC</li> <li>• Redéfinition des rôles et responsabilités du personnel technique</li> <li>• Création des réunions de coordination entre les organes (CA CC, DS) élargies aux leaders de FGPF</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comités de gestion</li> <li>- Organes des GEC</li> <li>- Encadrement</li> <li>- Stagiaires</li> <li>- Leaders FNGPF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- FNGPF</li> </ul>	Tous les GEC	Mois 1
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conception du manuel de procédures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Avoir toutes les informations nécessaires pour procéder à travers un manuel à la description des procédures applicables aux activités des SFD mis en place par la FNGPF (Comptables et financières ; Administratives et gestion des ressources.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comités de gestion</li> <li>- Organes des GEC</li> <li>- Encadrement</li> <li>- Stagiaires,</li> <li>- Leaders FNGPF</li> <li>- S.P.I.E.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- FNGPF</li> </ul>	Tous les GEC	Mois 2 (02 Sem)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mutualisation des GEC du niveau A : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assemblée Générale Extraordinaire de mutation</li> <li>▪ Constitution et Dépôt des demandes d'agrément</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir les procès verbaux de mutation des GEC de niveau A en MEC</li> <li>▪ Obtenir l'agrément.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sociétaires des GEC A</li> <li>- Stagiaires,</li> <li>- Leaders FNGPF</li> <li>- Cellule d'Appui technique/F.N. G.P.F</li> <li>- Cabinet Consultant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- FNGPF</li> <li>- AT/CPEC</li> </ul>	GEC du niveau A	Mois 3
				GEC du niveau B+	Mois 6	
				GEC du niveau B	Mois 9	

Programmes	Actions	Objectifs	Acteurs	Structures d'appui	Lieu	Périodes
<b>2. Réorganisation externe</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Création d' un cadre de concertation entre GEC, FNGPF et Encadrement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer les GEC</li> <li>Mettre à la disposition du GEC. les fonds des caisses communales – départementales – régionales et nationales</li> <li>Elaborer un plan de suivi</li> <li>Amener les fonds des case foyer placés dans les banques au niveau des GEC et MEC de la F.N.G.P.F.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Dirigeantes des GEC et MEC</li> <li>FNGPF</li> <li>Encadrement</li> <li>Stagiaires,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DYNA</li> <li>AT/CPEC</li> <li>FNGPF</li> <li>P.L.C.P.</li> <li>autres partenaires</li> </ul>	Régions	Mois 01 (semaine 3)
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en réseau</li> <li>Assemblée Générale Constitutive des Unions Régionales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter le règlement général de fonctionnement des unions régionales.</li> <li>Etablir les procès verbaux constitutifs des unions régionales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Sociétaires Mecs/FNGPF ou délégués des MEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DYNA</li> <li>AT/CPEC</li> <li>FNGPF</li> <li>P.L.C.P.</li> <li>autres partenaires</li> </ul>	Régions	Mois 6
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution et Dépôt des demandes d'agrément des Unions régionales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir l'agrément.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C.A.T./FNGPF</li> <li>Cabinet Consultant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DYNA</li> <li>AT/CPEC</li> <li>FNGPF</li> </ul>		Mois 6 (Sem 4)

Programmes	Actions	Objectifs	Acteurs	Structures d'appui	Lieu	Périodes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assemblée Générale Constitutive de la fédération des Unions Régionales et de la Caisse Centrale de la fédération des Unions Régionales.</li> <li>Recrutement du personnel technique (Exemple : Directeur, Inspecteur, Chargé de la formation, Chargé du crédit.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Adopter le règlement général de fonctionnement de la fédération des unions régionales.</li> <li>Etablir le procès verbal constitutif de la fédération des unions régionales.</li> <li>Faciliter la coordination des activités (formation, contrôle, suivi etc.).</li> <li>Mettre en place un système de compensation</li> <li>Faciliter l'approvisionnement en stock de fournitures de bureau.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres des Unions régionales des MEC/FNGPF ou leurs délégués</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DYNA</li> <li>AT/CPEC</li> <li>FNGPF</li> <li>PLCP</li> </ul>	Dakar	Mois 9
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution et Dépôt de la demande d'agrément pour la fédération des Unions régionales et de la Caisse Centrale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Obtenir un agrément.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>C.A.T./FNGPF</li> <li>Cabinet Consultant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DYNA</li> <li>AT/CPEC</li> <li>FNGPF</li> </ul>	Dakar	Mois 10
<b>3. Ouverture guichets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Identification des zones d'implantation</li> <li>Mise en place des guichets</li> <li>Installation des équipements et démarrage des activités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Décentraliser les activités des S.F.D. de la F.N.G.P.F. au niveau des départements, Communautés rurales, communes.</li> <li>Ouvrir 99 guichets de proximité dans les départements, communes, quartiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Encadrement,</li> <li>Membres des GEC et MEC de la FNGPF</li> <li>Stagiaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DYNA</li> <li>AT/CPEC</li> <li>FNGPF</li> <li>PLCP</li> </ul>	Sénégal	- A partir du Mois 2
<b>4. Aménagement</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Extension local</li> <li>Réfection local</li> <li>Construction local</li> <li>Grille de protection</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Rendre fonctionnel les GEC et MEC</li> </ul>	Ouvriers	<ul style="list-style-type: none"> <li>DYNA.</li> <li>FNGPF</li> <li>Ministère de la Famille</li> <li>P.L.C.P.</li> </ul>	Tous les GEC et MEC	Mois 2

Programmes	Actions	Objectifs	Acteurs	Structures d'appui	Lieu	Périodes
<b>5. Recherche partenaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Elaboration de requêtes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Appuyer le développement des GEC et MEC de la FNGPF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FNGPF</li> <li>- GEC</li> <li>- MEC</li> <li>- CAT/FNGPF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement</li> </ul>	Tous les GEC et Mec	Permanent
<b>6. Renforcement capacité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recyclage, rôle et responsabilité des organes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître la mission et objectifs de la MEC.</li> <li>▪ Gérer de façon efficiente les organes des MEC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CA</li> <li>- CC</li> <li>- CS</li> <li>- CEP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- <i>PLCP</i></li> </ul>	Tous les GEC	A déterminer avec Dyna et autres structures d'appui
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion et comptabilité niveau 2 et états financiers</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mettre à jour leurs connaissances des procédures comptables et financières de la MEC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Gérantes, caissières</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- <i>PLCP</i></li> </ul>	Tous les GEC	A déterminer avec Dyna et autres structures d'appui
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécurité et système de contrôle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Pouvoir déceler les principaux risques que courent une MEC.</li> <li>▪ Connaître les méthodes et outils de contrôle.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- <i>PLCP</i></li> </ul>	Tous les GEC	A déterminer avec Dyna et autres structures d'appui
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Technique de communication et Marketing</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Etablir des objectifs d'animation et de sensibilisation de terrain.</li> <li>▪ Connaître les démarches à suivre dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de marketing et de promotion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CEP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- <i>PLCP</i></li> </ul>	Tous les GEC	A déterminer avec Dyna et autres structures d'appui

Programmes	Actions	Objectifs	Acteurs	Structures d'appui	Lieu	Périodes
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle et responsabilité des leaders dans le suivi et la supervision des GEC et MEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Connaître la mission et objectifs de la MEC.</li> <li>▪ Gérer de façon efficiente les organes des MEC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présidentes nationale, régionales départementales, communales, locales et communautaires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- PLCP</li> </ul>	FNGPF	A déterminer avec Dyna et autres structures d'appui
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Alphabétisation fonctionnelle</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Leaders organes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- PLCP</li> </ul>	Tous les GEC et MEC	A déterminer avec Dyna et autres structures d'appui
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formation en esprit d'entreprise et entreprendre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Doter les cibles les outils pour une bonne gestion de leurs activités.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bénéficiaires</li> <li>- Membres GEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DYNA</li> <li>- PLCP</li> </ul>	Tous les GEC et MEC	A déterminer avec Dyna et autres structures d'appui
<b>7. Renforcement en sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Recrutement d'un gardien</li> <li>• Extincteur</li> <li>• Coffre fort</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Assurer les normes de sécurité primaires du GEC.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- FNGPF</li> <li>- PLCP</li> <li>- GEC</li> <li>- DYNA</li> </ul>	GEC Zig, Oussouye, Bignona, Bakel, Louga, Linguère, Kédougou, Kaffrine	Mois 01 (sem 04)

Programmes	Actions	Objectifs	Acteurs	Structures d'appui	Lieu	Périodes
<b>8. Dotation en moyens logistiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place du mobilier de bureau : tables, chaises, armoires, meubles de rangement et autres.</li> <li>Photocopieuses, Fax, ordinateur téléphone détecteur de faux billets., logiciels de gestion</li> <li>Véhicules</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Permettre l'efficacité et la performance du personnel technique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MEC</li> <li>GEC</li> <li>CAT/FNGPF</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FNGPF</li> <li>DYNA</li> <li>Autres structures d'appui</li> </ul>	Toutes les zones	Mois 1
<b>9. Sensibilisation</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Membres Fédération,</li> <li>Porte à porte, niveau population</li> <li>Réunion de sensibilisation</li> <li>Sensibilisation par les médias</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter les adhésions.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CEP</li> <li>Organes FNGPF</li> <li>CAT/FNGPF</li> <li>Médias, cérémonie,</li> <li>Grand-place</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Ministère de la Famille</li> <li>SDDC</li> <li>PLCP</li> <li>DYNA</li> </ul>	Toutes les zones	Tout le temps
<b>10. Promotion</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place de panneaux</li> <li>Elaboration et mise en œuvre d'un plan de communication</li> <li>Elaboration et mise en œuvre d'un plan de mobilisation de l'épargne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Faciliter la localisation du GEC</li> <li>Vulgariser les principaux produits offerts par le GEC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FNGPF GEC</li> <li>Organes et CEP Personnels techniques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FNGPF</li> <li>DYNA</li> <li>PLCP</li> </ul>	Toutes les zones	Mois 3
<b>11. Formalisation statut personnel technique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Signature des contrats</li> <li>Généralisation des bulletins de salaires</li> <li>Indemnisation des Risques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Régulariser la situation du personnel technique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CA</li> <li>Présidentes régionales</li> <li>Présidente nationale FNGPF.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FNGPF</li> </ul>	GEC	Mois 1

**NB :****⇒ Gecs Niveau A :**

FDGPF de Pikine, FCGPF de Rufisque, FCGPF de Bargny, FLGPF de Sangalkam (Bambylor), FDGPF de Sébikotane, FDGPF de Dakar, FDGPF de Thiès, FDGPF de Mbour, FLGPF de Méouane, FLGPF de Lambaye, FLGPF de Koussanar, GEC Dagana, GEC Matam, GEC Kaffrine, GEC Linguère, GEC Louga, GEC Kébémér, GEC Fatick, GEC Foundiougne

**⇒ Gecs Niveau B+ :**

FCGPF de Tivaouane, FLGPF de Pambal, FDGPF de Mbacké, FLGPF de Ngoye, FLGPF de Baba Garage, FDGPF de Kédougou, FCGPF de Tamba, FDGPF de Dioulacolon, GEC Podor, GEC Nioro, GEC Gossas.

**⇒ Gecs Niveau B :**

FAFS de Thiès, FCGPF de Mékhé, FDGPF de Diourbel, FAFS de Diourbel, FCGPF de Bambey, FAFS de Tamba, FLGPF de Maka, FCGPF de Kolda, FAFS de Kolda, FLGPF de M. Y. Foulah, GEC Saint - Louis, GEC Kaolack, GEC Bignona.

**Gecs Niveau C :**

FAFS de Dakar, FLGPF de Niakhène, FLGPF de Mérina Dakhar, FDGPF de Bakel, FLGPF de Koumpentoum, FLGPF de Missirah, FDGPF de Sédhiou, FDGPF de Vélingara, FLGPF de Dabo, GEC Oussouye, GEC Ziguinchor.

## Annexe 2 : Liste des participants à l'atelier de validation des résultats de diagnostic institutionnel et d'élaboration du plan d'actions de la FNGPF

Prénoms & Nom	Responsabilité	Lieu
Adja Fatou Ndiaye	Présidente régionale	St-Louis
Adja Sadio Thioune seydi	Présidente régionale	Ziguinchor
Hady Badji	Présidente communale	Ziguinchor
Mme Bouso Ngom	Présidente régionale	Diourbel
Mme Khady Labou	Présidente régionale	Fatick
Mme Ndeye SY	Présidente régionale	Louga
MmeAïssatou Aya Ndiaye	Présidente régionale	Tamba
Mme Fatou Diop	Présidente régionale	Dakar
Mme Khady Ndao	Présidente nationale	Dakar
Sokhna Penda Fall	Présidente départementale	Rufisque
Maïram Bocoum	Présidente régionale	Matam
Youma Aïssata Sarr	Présidente départementale	Matam
Mme Rokhaya Mbengue	Cellule d'Appui technique	Dakar
Mme Sokhna Mously Ndiaye	Cellule d'Appui Technique	Dakar
Mme Diom Arame Bass	Cellule d'Appui technique	Dakar
Cheikh Mbacké Diokhané	Consultant à la fédération nationale des GPF	Dakar
Djibril Coulibaly	Economiste rural, FRAO	Dakar
Ngagne MBAO	Spécialiste du développement organisationnel, FRAO	Dakar
Médoune Gaye	Economiste financier, FRAO	Dakar